



PROGRAMME FAO UE-FLEGT

**«Promotion de la légalité et des bonnes pratiques en matière de gestion durable par la mise en place d'un cadre d'échange et formation entre les clients de l'UE, les exportateurs et les Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes»**

**Cadre général**

**Le projet en chiffres**

Durée	2016-2017
Nom du coordinateur du contrat de subvention	FONDAZIONE AVSI
Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action	CHAMBRE NATIONALE DE METIERS DE CÔTE D'IVOIRE (CNMCI)
Intitulé de l'action	<i>Promotion de la légalité et des bonnes pratiques en matière de gestion durable par la mise en place d'un cadre d'échange et formation entre les clients de l'UE, les exportateurs et les Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes</i>

Pays ou région(s) cible(s)	CÔTE D'IVOIRE : ABIDJAN-YAMOOUSSOUKRO-SAN PEDRO et BOUAKE
Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles <sup>1</sup> (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes)	<b>Groupes cibles</b> :5 Chambres Régionales de la CNMCI, 5 Chambres Régionales de Métiers, 500 PME du marché nationale de la filière bois, organisations syndicales artisanales et entreprises exportatrices <b>Bénéficiaires finaux</b> Ministère des Eaux et Forêts, Ministère du commerce et de la promotion des PME

**Résultats attendus dans le projet :**

- R1** : Les connaissances des PME opérant sur le marché national sont renforcées en matière de légalité et de gestion durable
- R2** : Les capacités des PME opérant sur le marché national sur les techniques de valorisation de la

matière première permettant de réduire la pression sur les forêts sont renforcées

**3. R3 :** La compréhension des opérateurs sur les exigences des marchés internationaux est accrue et la collaboration entre producteurs et clients pour lutter contre l'exploitation illégale est consolidée

**4. R4 :** Le projet fait l'objet d'une bonne visibilité et les résultats et leçons apprises sont partagées.

### R1- Les connaissances des PME opérant sur le marché national sont renforcées en matière de légalité et de gestion durable

**Activité 1.2 :** Organisation de formations sur le cadre législatif, les exigences de légalité et traçabilité de l'APV et la gestion durable

- 2 experts formateurs ont été mobilisés pour la formation des formateurs
- 3 modules de formation ont été dispensés dans le cadre de la formation des formateurs
- 79 formateurs ont été formés
- 502 personnes du groupe cible ont été formées à large échelle

### R2- Les capacités des PME opérant sur le marché national sur les techniques de valorisation de la matière première permettant de réduire la pression sur les forêts sont renforcées

**Activité 2-1** Organisation d'ateliers spécifiques sur les techniques modernes de transformation du bois

Pour cette période, nous avons organisé deux séances de formation sur les sites de Yopougon et de Bouaké. Ces séances ont vu la participation de 139 artisans menuisiers, ébénistes et autres corps de métiers associés au secteur bois durant deux jours par site. Les thématiques développées au cours des ateliers étaient : (a)-la sécurité sur le lieu du travail (b)-l'organisation du travail (c)-La gestion de stocks et magasinage (d)-Techniques de

transformations et d'amélioration des produits de bois (Choix de la matière première (bois)-Dessin-perforage-vernissage-Assemblage-Montage d'accessoires) (e)-La qualité des produits.



**Activité 2-2 :** Organisation d'une formation pratique sur le site de Federlegno Arredo en Italie

Afin de permettre aux artisans menuisiers et chefs de TPME et PME de mieux s'imprégner de l'environnement de travail des autres entreprises européennes, un stage pratique a été organisé sur le site de Federlegno en Italie à Milan. Les participants ont été formés sur les techniques de transformation de rejets de bois en planche, le maniement des machines et la finition des meubles. En outre les artisans ont visité 14 entreprises spécialisées dans les différents corps de métiers du bois. Ainsi ils ont pu se familiariser avec de nouvelles techniques de transformation du bois, le marketing et la commercialisation des produits ainsi que la gestion administrative et financière des entreprises.



**R3** La compréhension des opérateurs sur les exigences des marchés internationaux est accrue et la collaboration entre producteurs et clients pour lutter contre l'exploitation illégale est consolidée

**Activité 3-1 :** Organisation des 2 séances de travail sur l'identification des besoins de formation.

L'une des stratégies adoptées dans la mise en œuvre du projet pour une implication accrue des acteurs de la filière bois est de les associer, les consulter à toutes les étapes des actions à mener. C'est ainsi qu'au cours des séances de travail et avant d'aborder ce point sur chaque site, les différents présidents des chambres régionales de métiers ont tenu à préciser l'engagement pris par la tutelle pour contribuer de manière efficiente à l'identification des besoins réels de formation des acteurs de la filière bois.

Concrètement nous avons élaboré une grille d'identification des thématiques composés de cinq modules qui a servi d'outil de travail aux participants.

**-Module1 :** Programme FLEGT et les APV

**-Module2 :** Le Règlement Bois de l'Union Européenne(RBUE)

**-Module3 :** La Certification Forestière

**-Module4 :** Le Développement Durable

Trois groupes de travail ont été constitués ayant pour caractéristiques des membres issus de différentes localités et corps de métiers (artisans menuisiers, syndicalistes, exploitants forestiers, transformateurs de bois et vendeurs de bois). A l'issue des travaux de groupes une séance en plénière a permis de faire la synthèse des résultats

**Activité 3-2** Organisation de 2 ateliers de formation

Deux ateliers de formation ont été organisés à Abidjan et San Pedro avec la participation de 29 acteurs issus des entreprises, industriels syndicats et des structures étatiques du secteur bois. Ces séances de formations ont porté sur le règlement bois de l'Union Européenne, la certification forestière et le développement durable.

**R4** Le projet fait l'objet d'une bonne visibilité et les résultats et leçons apprises sont partagées

Dans l'optique d'informer et de former toutes les parties prenantes et tous les acteurs intervenants dans la filière bois, nous avons de manière systématique fait participer la presse écrite et audiovisuelle pour la couverture médiatique des différentes activités. Pour ce faire nous avons enregistré la diffusion de neuf articles et reportages dans les différents organes de presse et circuit d'information.

**Recommandations**

- Vulgarisation du processus FLEGT à l'ensemble des membres des 12 Chambres Régionales de Métiers du pays.

- Etendre le projet en ce qui concerne ses activités à l'ensemble des 07 Chambres Régionales de Métiers restantes avec possibilité d'atteindre des bénéficiaires indirects (femmes dans les métiers du charbon)
- Permettre aux représentants des artisans de participer aux négociations sur le FLEGT au sein du Comité technique de négociation.
  - Nécessité de formalisation du secteur artisanal particulièrement celui de la filière bois.
  - Création de centrales d'achat régionales pour l'approvisionnement en bois gérées de manière collégiale.
  - L'implication du Ministère des Eaux et Forêts dans l'approvisionnement du marché local en bois.
  - Appui en matériels de travail pour améliorer leur rendement et se familiariser aux nouvelles techniques de transformation du bois.
  - Appui des Ministères techniques (Eaux et Forêts, Commerce et artisanat) de tutelle dans la formation technique et professionnelle des acteurs de la filière bois.
  - La délivrance des agréments d'exploitation, de transformation, de vente et de fabrication des produits de bois

doit fait l'objet d'une consultation de tous les acteurs impliqués dans le processus APV-FLEGT

### Perspectives et possibles actions

-Mise en œuvre d'un projet incluant les activités de FLEGTI dans les zones couvrant les sept autres régions représentées par les Chambres Régionales de Métiers avec un accent sur la sensibilisation et le genre

-Mise en œuvre d'un projet pilote de création et de fonctionnement de quatre centrales d'achat dans les régions (Bouaké, Abidjan, San Pedro et Yamoussoukro

#### **-PROGRAMME RECIF**

(Renouveau du Couvert Ivoirien Forestier)

Ce programme est subdivisé trois composantes

A-Renforcement du processus APV/FLEGT par le renforcement des capacités des acteurs sur la légalité et les bonnes pratiques en matière de gestion durable.

B-Accroissement de la superficie forestière par le reboisement et l'introduction de nouvelles formes d'agriculture.

C-Mise en valeur des produits issus de la forêt.

AVSI est une ONG internationale fondée en Italie en 1972.

Elle intervient dans 38 Pays du monde.

Sa mission est de promouvoir la dignité humaine à travers les activités de coopération au développement, en portant une attention particulière à l'éducation.

AVSI est présente en Côte d'Ivoire depuis 2008.

AVSI Cote d'Ivoire,  
Siège, 1er étage Galerie Santa Maria, Boulevard Latrille, Cocody, II Plateaux,  
BP 1980 Abidjan 06,

Tel. 22429950 Fax.22528668 ;

